

## Projet de requalification de l'entrée d'agglomération à Larnod

**Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président**

<b>AVIS</b>		
<b>Commission n°5</b>		<b>Validation du Vice-Président</b>
Séance du 23/03/06	Favorable	Le 14/04/06
<b>Bureau</b>		
Séance du 13/04/06	Favorable	

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2006 Imputation : 204.824	Solde avant opération : 60 000 € Montant de l'opération : 17 852 € Solde après cette opération : 42 148 €

Le SDAB, le projet d'agglomération et la charte environnement insistent sur l'enjeu que représente la requalification des entrées de l'agglomération. A ce titre, cet enjeu fait l'objet d'une fiche du Contrat d'agglomération et d'opérations sur l'entrée Est et sur la côte de Morre.

La traversée de Larnod-Gare, sur la RN83, constitue une entrée d'agglomération à requalifier, notamment pour des raisons de valorisation du site.

La commune porte ainsi, en maîtrise d'ouvrage propre, un projet de requalification de la traversée de Larnod-Gare s'appuyant sur :

- ✓ la création de trottoirs sur toute la partie agglomérée de la RN,
- ✓ l'aménagement d'îlots centraux,
- ✓ le recalibrage et la constitution d'une nouvelle chaussée,
- ✓ la création d'une canalisation d'assainissement eaux pluviales,
- ✓ la pose de bordures et caniveaux aux abords du restaurant,
- ✓ des travaux de signalisation verticale et horizontale.

**Le coût du projet et les subventions attendues sont les suivants :**

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Montant total	143 760		143 760	100%
<b>Partie sous MO Etat :</b>				
Dépenses Etat	54 500	Recettes Etat	54 500	100%
<b>Partie sous maîtrise d'ouvrage communale :</b>				
dépenses	89 260	CG25 aménagements de sécurité	22 025	24%
		Enveloppe parlementaire	10 000	11%
		Commune	39 383	47%
		<b>CAGB</b>	<b>17 852</b>	<b>20%</b>
total	89 260	total	89 260	100%

La commission 5 propose un appui de la CAGB à ce projet au titre de la « requalification et entrées et itinéraires principaux d'agglomération », considérant le rôle de porte d'entrée joué par ce site (effet de seuil confirmé dans plusieurs études : SDAB, étude entrées de ville 1998) et le classement de la RN83 confirmé en tant que route nationale.

En complément, la commune envisage de réaliser d'autres aménagements de nature à renforcer les éléments qualitatifs : la réalisation de trottoirs, l'aménagement autour de l'abribus, en direction du centre du village... Ces orientations sont à l'étude et pourraient faire l'objet d'un accompagnement complémentaire au titre de la valorisation patrimoniale et touristique des centres de village.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- **l'attribution d'une subvention à hauteur de 20% du projet tel qu'actuellement envisagé, soit 17 852 €, au titre de la « requalification des entrées et itinéraires principaux traversant l'agglomération »,**
- **le principe de réanalyser le dossier au titre du fonds Centres de village pour les travaux qualitatifs complémentaires qui pourraient être décidés.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0